

23 déc 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 23 décembre 2004](#)

Polluants organiques persistants

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (*).

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (*).

De tous les polluants rejetés dans l'environnement chaque année du fait des activités de l'homme, les polluants organiques persistants, ou POP's, sont parmi les plus dangereux. Ils sont extrêmement toxiques, et présentent une quantité d'effets nocifs : parfois la mort, la maladie et des malformations congénitales chez l'homme et chez l'animal. Ils provoquent notamment des cancers, des allergies et une hypersensibilité, endommagent les systèmes nerveux, et causent des dysfonctionnements de l'appareil reproducteur et du système immunitaire. Certains POP's sont également considérés comme des perturbateurs endocriniens, qui, en altérant le système hormonal sont susceptibles d'endommager les fonctions reproductrices et immunitaires des individus exposés. Ces composés chimiques très stables peuvent persister pendant des années, voire des décennies, avant de se décomposer. Ils circulent dans le monde entier selon un processus connu sous le nom d' « effet sauterelle ». Les POP's rejetés à un endroit du monde peuvent, par un phénomène d'une succession d'évaporation et de dépôt, être transportés dans l'atmosphère jusque vers des régions très éloignées de leur source originale. On trouve des POP's chez des personnes et des animaux vivant dans des régions comme l'Arctique, à des milliers de kilomètres de toute source importante. En outre, les POP's se concentrent dans les organismes vivants selon un autre processus que l'on nomme la bioaccumulation. Bien qu'ils ne soient pas solubles dans l'eau, les POP's sont facilement absorbés par les tissus adipeux, où leurs concentrations peuvent être jusqu'à 70.000 fois supérieures à leurs valeurs dans le milieu ambiant. Les poissons, les rapaces, les mammifères et les êtres humains se trouvent en haut de la chaîne alimentaire et absorbent donc les plus fortes concentrations. La Convention de Stockholm, juridiquement contraignante, doit réduire les risques que les polluants organiques persistants, ou POP's, les plus dangereux présentent pour l'environnement et la santé. Elle protégera des millions d'agriculteurs, d'ouvriers, et de consommateurs dans les pays en développement et diminuera les menaces pour l'environnement. Cette convention va aider les gouvernements à empêcher les produits chimiques, qu'ils ne sont pas à même de gérer en toute sécurité, d'être utilisés. La Convention va initialement couvrir 12 substances (9 pesticides, 1 produit chimique industriel et 2 sous-produits/contaminants), mais de nombreuses autres substances devraient y être ajoutées par la suite. Elle représente donc un progrès important dans la protection de l'environnement et des citoyens de tous les pays contre les risques que représentent les polluants organiques persistants. Elle doit sauver des vies et protéger l'environnement contre les effets néfastes des pesticides et autres produits chimiques toxiques.

Elle constituera une première ligne de défense contre de futures tragédies en empêchant les effets indésirables de produits chimiques dangereux, en particulier dans les pays en développement. En donnant à tous les pays la possibilité de se protéger contre les risques liés aux substances toxiques, la Convention les place sur un pied d'égalité et permet de relever les normes mondiales en matière de santé publique et de protection de l'environnement. (*) et aux annexes A, B, C, D, E et F, faites à Stockholm, le 22 mai 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe